



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 101 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Formation et recherche : Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche**

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 57/268 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, relative à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. On y donne un aperçu général du programme de l'Institut; on y examine le renforcement de la coopération avec les autres instituts des Nations Unies et les instituts nationaux, régionaux et internationaux appropriés; et on y évalue la mise en place de partenariats et la situation financière de l'Institut. Le Fonds général de l'Institut, qui dépend des contributions volontaires, reste faible et continue d'être une source de préoccupation. Il faut espérer que les États Membres recommenceront à verser leurs contributions au Fonds général de l'Institut, ou qu'ils les augmenteront, afin d'assurer la continuité des activités de l'Institut.

* A/58/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 57/268 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, relative à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Les principales questions examinées dans la résolution 57/268 sont le renforcement encore plus de la coopération avec les autres instituts des Nations Unies et les instituts nationaux, régionaux et internationaux appropriés; l'instauration de partenariats entre l'Institut et les autres organismes des Nations Unies pour ce qui est de leurs programmes de formation et la nécessité de développer et d'élargir encore la portée de ces partenariats, en particulier au niveau des pays; et la situation financière de l'Institut.

II. Aperçu général des activités de l'UNITAR

2. Les programmes de l'UNITAR se sont maintenus à un niveau assez stable, à savoir, quelque 130 séminaires, ateliers et réunions qui ont été organisés pour près de 6 000 participants venus de tous les continents. La partie consacrée aux projets de renforcement des capacités est en constante augmentation par rapport à celle consacrée aux activités de formation proprement dites. Concrètement, cela signifie qu'il faut axer davantage l'attention sur les questions précises relatives au renforcement des structures institutionnelles et peut vouloir dire que la priorité est parfois accordée à un pays ou à une région donnée, notamment aux pays les moins avancés, à l'Afrique subsaharienne et aux pays en transition de l'Asie centrale.

3. Les deux principaux domaines d'activité resteront les mêmes : la gestion des affaires internationales et le développement économique et social. Le premier englobe la formation des diplomates accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies, des programmes de formation spécialement conçus pour répondre aux demandes émanant des États Membres, et des bourses de perfectionnement, notamment des cours annuels sur des sujets apparentés, dont le droit international, le droit de l'environnement, la négociation et le maintien de la paix et la diplomatie préventive. Les activités relatives au développement économique et social se rapportent, par exemple, à plusieurs questions techniques précises concernant la gestion des ressources écologiques et naturelles, les aspects juridiques de la gestion de la dette, le commerce international et les questions liées à l'Organisation mondiale du commerce. Les cours sur le développement économique et social s'adressent aux fonctionnaires des ministères et des services publics concernés des pays en développement et des pays en transition.

4. Des évaluations sont effectuées régulièrement pour s'assurer que les programmes de l'UNITAR correspondent à des besoins bien définis en matière de formation et de renforcement des capacités. À titre d'exemple, les programmes spécialement conçus pour la gestion des affaires internationales font l'objet d'une demande croissante de la part des États Membres, tandis que les activités relatives à la coopération décentralisée ont été étendues à l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et l'Europe. Des centres coopératifs ont été progressivement établis. La formation à l'utilisation des technologies de l'information et des communications suscite un intérêt croissant dans la perspective du prochain Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit avoir lieu à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et à Tunis en 2005. Les demandes de services que les États Membres adressent à l'UNITAR dans les domaines susmentionnés dépassent de très loin la capacité de l'Institut, sur le

plan des moyens tant humains que matériels, et il n'est donc pas toujours possible d'y donner une suite favorable.

III. Renforcement de la coopération avec les autres instituts des Nations Unies et les instituts nationaux, régionaux et internationaux appropriés

5. À la suite d'une phase pilote qui a duré deux ans et compte tenu des résultats positifs obtenus, le Conseil d'administration de l'UNITAR, lors de sa quarante et unième session tenue à Genève du 29 avril au 1er mai 2003, a confirmé l'ouverture du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique à Hiroshima (Japon). Le Bureau a été officiellement ouvert le 15 juillet 2003. La préfecture d'Hiroshima a promis de subventionner l'UNITAR et de lui fournir les locaux pour une période initiale de trois ans, du 15 juillet 2003 au 14 juillet 2006. Un programme de travail a été établi pour répondre aux besoins en formation et en renforcement des capacités des pays de la région identifiés pendant la phase pilote. Les programmes comprendront la formation dans les domaines suivants : la reconstruction dans des situations d'après conflit, l'application d'instruments juridiques relatifs à l'environnement, la mer et la sécurité humaine, et l'économie et la finance internationales pour le développement.

6. En janvier 2003, à la demande et avec la collaboration du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'UNITAR a lancé le programme de perfectionnement dans le domaine de la lutte contre le sida. L'objectif de ce projet, que gèrent conjointement les deux institutions, est de renforcer la capacité des collectivités et des organisations à lutter contre le sida en échangeant des vues sur les approches adoptées et les enseignements tirés. Travaillant avec des collègues de l'ONU au niveau national et avec des partenaires tels que le programme régional de l'Armée du salut concernant le VIH/sida, la santé et le développement en Afrique et le programme d'éducation relative au sida à l'Université de Chiang Maï (Thaïlande), ce programme utilise une démarche générale qui englobe la facilitation, l'auto-évaluation, la mise en contact des individus, la création de réseaux virtuels et la constitution d'un fonds de connaissance.

7. Un autre fait positif a été la création, lors du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002¹, d'un partenariat avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation de coopération et de développement économiques, deux donateurs bilatéraux, les Pays-Bas et la Suisse, et le Conseil international des associations chimiques, pour un programme axé sur le renforcement des capacités qui vise à mettre en place un système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Cette initiative a été présentée au Sommet mondial. L'objectif du partenariat est de renforcer les capacités à tous les niveaux et dans tous les secteurs – essentiellement dans les pays en développement – pour garantir des normes d'étiquetage plus élevées des produits chimiques et des méthodes écosystémiques dans l'utilisation des produits chimiques industriels et agricoles, ainsi que des produits chimiques utilisés dans les moyens de transport et de ceux destinés aux consommateurs. Les produits chimiques nocifs qui font l'objet d'un commerce international et qui sont produits localement doivent être classés et étiquetés conformément aux exigences du SGH d'ici à 2008. Sur le moyen et long

terme, le partenariat devrait conduire à une diminution de l'impact sur l'environnement et la santé dû à l'utilisation de produits chimiques dangereux.

8. Le programme de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances s'élargit régulièrement. Il fonctionne bien déjà depuis quelques années dans les pays anglophones d'Afrique subsaharienne et est à présent étendu à l'Afrique francophone, à la demande de Pôle-Dette, un organisme créé par deux associations de banques centrales, à savoir la Banque des États de l'Afrique centrale et la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. L'UNITAR a également été choisi par le Gouvernement vietnamien pour donner des cours de formation aux fonctionnaires dans le cadre d'un vaste programme sur la gestion financière. Ces cours seront assurés conjointement par le PNUD et le Ministère vietnamien des finances. Le projet régional du FMI relatif à la gestion de la dette publique en Asie centrale comprend des éléments de formation qui doivent être pris en charge par l'UNITAR et il est envisagé d'organiser un programme conjointement par l'UNITAR, le FMI et la Banque mondiale. Ce programme est destiné aux fonctionnaires des ministères des affaires étrangères et de la justice des républiques d'Asie centrale et d'Azerbaïdjan.

9. Lors du Sommet mondial pour le développement durable, l'UNITAR a proposé un partenariat relatif à l'urbanisation durable, de type 2. Nombre d'organismes de l'ONU ont adhéré à ce partenariat, notamment le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, les autorités locales de pays développés et en développement, des organisations non gouvernementales et des entreprises privées. Des programmes régionaux ont été lancés avec les centres associés de l'UNITAR à Curitiba (Brésil) pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Kuala Lumpur pour l'Asie et le Pacifique, Lyon (France) pour l'Europe, et Ouagadougou pour l'Afrique. Des centres associés sont en cours de création dans d'autres régions du monde. Les programmes devraient faciliter la gestion urbaine, notamment en répondant aux besoins essentiels tels que la gestion de l'eau, la collecte et l'évacuation des déchets, les transports publics et le logement social.

10. De même, dans la perspective du prochain Sommet mondial sur la société de l'information, l'UNITAR organise une réunion régionale avant le Sommet sur le rôle et les responsabilités des autorités locales dans la société de l'information. Des conférences régionales ont été organisées au Brésil, en Chine, en Espagne, en France et en Mauritanie afin de faciliter la participation des pays en développement au Sommet. Des propositions pratiques précises seront soumises au Sommet mondial. De nombreuses entités des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et l'Union internationale des télécommunications, ont été invitées à se rallier à ce partenariat, de même que les administrations locales et municipales, les organisations non gouvernementales et les entreprises privées. Dans l'ensemble, les innovations récentes au niveau des programmes de l'UNITAR sont encourageantes et semblent avoir un grand potentiel.

IV. Création de partenariats

11. Presque tous les programmes de l'UNITAR sont gérés en coopération avec des organisations intergouvernementales, des agences nationales de développement, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires, les autorités locales

ou des sociétés privées. Cette coopération a été la principale caractéristique des activités de l'UNITAR durant les 10 dernières années et elle prend de l'importance au fur et à mesure de la mise au point des programmes. La plupart des entités du système sont appelées régulièrement à coopérer dans le cadre de projets précis.

12. L'événement le plus marquant pendant la période à l'étude a été le progrès en matière de coopération avec le secteur privé. Le Sommet mondial pour le développement durable et les travaux préparatoires au Sommet mondial sur la société de l'information ont fourni l'occasion d'obtenir le soutien intellectuel et matériel de sociétés privées importantes, comme la société Veolia Environnement et la Caisse des dépôts et consignations (France), British Petroleum (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Intel Corporation (États-Unis d'Amérique). De plus, le Conseil international des associations chimiques a manifesté son intérêt pour un partenariat dans un projet de gestion de produits chimiques avec l'UNITAR et d'autres organismes concernés de l'ONU. Tous ces partenariats sont mis en place sans conditions et dans le cadre du Pacte mondial et de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale).

13. En collaboration avec le secrétariat du Pacte mondial, l'UNITAR a établi un dialogue avec le secteur privé sur le meilleur moyen de susciter la bonne volonté des entreprises qui adhèrent au Pacte mondial en faveur de la formation et du renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays en transition. Une série de réunions sont en cours avec les directeurs généraux de nombreuses grandes entreprises.

14. La coopération s'élargit et la mise en place et l'organisation des programmes de formation et de renforcement se sont développées depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement durable. La coopération qui a été établie entre les administrations locales et les municipalités est une coopération décentralisée, ce qui représente une nouvelle tendance en matière de coopération internationale. Du fait de son autonomie institutionnelle et de sa flexibilité opérationnelle, l'UNITAR a un rôle important à jouer dans ce domaine.

15. En résumé, compte tenu de son mandat particulier, l'UNITAR insiste sur la démarche coopérative dans le cadre de toutes ses activités et principalement lorsqu'il s'agit de son travail avec d'autres organisations internationales. Cette coopération s'élargit progressivement pour toucher à d'autres partenariats, notamment avec les entreprises privées, conformément à l'esprit du Pacte mondial. Cette démarche se retrouve également dans l'un des principes fondamentaux des programmes de l'Institut, qui veut que les pays appliquent un mode d'approche multipartite pour traiter ces questions. Parmi ses activités futures, l'UNITAR poursuivra ses travaux pour assurer la durabilité avec les pays bénéficiant de la formation; il explorera les moyens électroniques pour continuer à fournir une assistance dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités; et mettra davantage l'accent sur l'aide aux pays désirant honorer les obligations qui leur incombent en vertu d'accords internationaux.

V. La recherche dans le domaine de la formation

16. La recherche consacrée à la formation et au renforcement des capacités et à la promotion de ces activités se poursuit. On découvre de nouvelles approches et on met au point le matériel de formation. À ce propos, deux questions importantes

doivent être mentionnées, à savoir la méthodologie pour créer et partager le savoir, et un examen approfondi des systèmes et méthodes d'apprentissage en ligne.

17. L'UNITAR offre aujourd'hui des cours interactifs sur l'Internet en parallèle avec les traditionnels programmes de formation dans les pays, les bourses, les séminaires et les conférences dans le domaine du développement social et économique. Ainsi, par un éventail de cours en ligne, il espère donner une nouvelle dynamique à son mandat de formation en utilisant les nouvelles technologies de l'information afin d'atteindre un public plus large et d'accroître la souplesse et la convivialité. L'UNITAR espère également partager son expérience avec d'autres organisations et institutions, notamment celles des pays en développement, par des contacts électroniques continus et systématiques, et bénéficier des approches et méthodologies de formation en ligne qui ont déjà été mises en place et distribuées par les universités et les institutions régionales de formation à travers le monde. Le programme de formation de l'UNITAR aux aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances est la première étape de l'application de l'initiative de l'Institut concernant le portail de « l'apprentissage électronique » et les cours en ligne.

18. Dans les pays considérés comme ayant progressé dans la lutte contre le VIH/sida, ce sont les personnes, les familles et les collectivités elles-mêmes qui se battent contre la maladie. Toutefois, dans les pays qui comptent principalement sur la diffusion de l'information et la distribution de produits de base tels que médicaments et contraceptifs, le virus continue à se propager et à contaminer un plus grand nombre de personnes. Convaincu que la démarche fondamentale à adopter en matière d'éducation consiste à mettre en relation ceux qui font des progrès et qui ont quelque chose à partager avec ceux qui veulent apprendre, l'UNITAR, en collaboration avec ONUSIDA, a mis sur pied un programme novateur visant à favoriser ce processus, en adoptant une méthode fondée sur la gestion des connaissances pour créer et partager le savoir.

VI. La viabilité financière à long terme de l'Institut, ses dettes et ses frais de location et d'entretien des locaux

19. Si la situation financière des programmes financés par les dons à des fins spéciales est satisfaisante, en revanche le Fonds général de l'Institut, constitué de contributions volontaires non réservées à une utilisation particulière, demeure faible et fragile, malgré les appels répétés de l'Assemblée générale. C'est là une question qui préoccupe. Les États Membres, et en particulier les pays industrialisés, devraient envisager de recommencer à verser des contributions volontaires au Fonds général, ce qui permettrait à l'Institut de continuer de gérer ses programmes de formation de diplomates et autres fonctionnaires nationaux accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies, et de bénéficier d'une certaine souplesse pour parer au plus urgent et garantir un minimum de continuité opérationnelle.

20. Par ailleurs, le Secrétariat et l'UNITAR examinent les moyens de résoudre la question des frais de location et d'entretien des locaux de l'Institut à Genève et à New York, qui se pose de longue date, ainsi que celle du remboursement de la dette qu'a accumulée l'Institut envers l'Organisation des Nations Unies. Un rapport séparé sera soumis à l'Assemblée générale à cet égard, conformément à la section V de la résolution 57/292 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002.

VII. Conclusion

21. Le Secrétaire général a suivi avec attention l'évolution récente des programmes de l'UNITAR en raison de l'importance que revêtent les questions de formation et de renforcement des capacités pour la paix et la sécurité et pour le développement économique et social. Il faut ici saluer les 20 membres du Conseil d'administration et le Directeur exécutif de l'Institut pour leur excellent travail.

Notes

- ¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.I et rectificatif).